

Communiqué n° 2012-16 du 18 octobre 2012 relatif à la liste des jours chômés et payés pour l'année 2013

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Autre texte réglementaire
<i>Date du texte</i>	18 octobre 2012
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 2 novembre 2012 ^[1 p.3]
<i>Thématique</i>	Conditions de travail

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/autre-texte-reglementaire/2012/10-18-2012-16@2012.11.03>

Notes

[1]

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

- le jour de l'An	Mardi 1er janvier 2013
- le jour de la Sainte Dévote	Dimanche 27 janvier 2013
le Lundi de Pâques	Lundi 1er avril 2013
- le jour de la Fête du Travail	Mercredi 1er mai 2013
- le jour de l'Ascension	Jeudi 9 mai 2013
- le lundi de Pentecôte	Lundi 20 mai 2013
- le jour de la Fête Dieu	Jeudi 30 mai 2013
- le jour de l'Assomption	Jeudi 15 août 2013
- le jour de la Toussaint	Vendredi 1er novembre 2013
- le jour de la Fête de S.A.S. le Prince Souverain	Mardi 19 novembre 2013
- le jour de l'Immaculée Conception	Dimanche 8 décembre 2013
- le jour de Noël	Mercredi 25 décembre 2013

Notes

Notes de la rédaction

1. ^[p.1] Pour l'année 2014 : Voir le communiqué n° 2013-09 du 4 novembre 2013. - NDLR.

Liens

1. Journal de Monaco du 2 novembre 2012
^[p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2012/Journal-8093>